ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 864-000405-1

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 17 pétitionnaires.

Désignation :

Citoyennes et citoyens du comté de Dubuc

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les modifications que propose le gouvernement au régime actuel d'assurance automobile sans égard à la responsabilité (no-fault) auront comme conséquences de créer plusieurs catégories de victimes d'accidents de la route selon que le responsable de l'accident ait commis une faute criminelle ou non, ou qu'il soit solvable ou insolvable;

CONSIDÉRANT QUE parmi les criminels de la route, 43% ne disposent d'aucun revenu et que 41% ont des revenus de moins de 30 000$ par an;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu des obligations nouvelles ayant trait aux risques courus par les compagnies d'assurance, ces modifications auront pour effet d'augmenter considérablement les primes d'assurance automobile au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement libéral ne dispose d'aucune étude sérieuse qui démontre que la réforme proposée aura des effets dissuasifs significatifs sur les criminels de la route;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

NOUS Québécoises et Québécois soussignés, demandons à l'Assemblée nationale de s'opposer vigoureusement au projet de modifications du régime public d'assurance automobile.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Jacques Côté

Jacques Côté, député de Dubuc

28/04/04

(Date)

PÉTITION

Contre les modifications au régime sans égard à la faute (*no-fault*)

Considérant que les modifications que proposent le gouvernement Charest au régime actuel d'assurance automobile sans égard à la responsabilité (*no-fault*) auront comme conséquences de créer plusieurs catégories de victimes d'accidents de la route selon que le responsable de l'accident ait commis une faute criminelle ou non, ou qu'il soit solvable ou insolvable ;

Considérant que parmi les criminels de la route, 43% ne disposent d'aucun revenu et que 41% ont des revenus de moins de 30 000$ par an ;

Considérant qu'en vertu des obligations nouvelles ayant trait aux risques courus par les compagnies d'assurance, ces modifications auront pour effet d'augmenter considérablement les primes d'assurance automobile au Québec ;

Considérant que le gouvernement Charest ne dispose d'aucune étude sérieuse qui démontre que la réforme proposée aura des effets dissuasifs significatifs sur les criminels de la route ;

C'est pourquoi les Québécoises et les Québécois sous-signés demandent à l'Assemblée nationale de s'opposer vigoureusement au projet de modifications du régime public d'assurance automobile.

NOM (EN LETTRES MOULÉES)	*ADRESSE*	*SIGNATURE*
LEVESQUE MICHÈLLE	La Baie	Michèlle Levesque
DIONNE CAROL.	La Baie	Carol Dionne
LAJOIE LOUISE	La Baie	Louise Lajoie
DUFOUR KATHLEEN	La Baie	Kath Dufour
Martin Legendre	La Baie	
Lina Morin	Petit-Saguenay	Lina Morin
SYLVAIN THIBEAULT	La Baie	
Maxime Gagnon	La Baie	
GILLES DUFOUR	ST FELIX D'OTIS	Gilles Dufour
LOUISE LEVESQUE	ST FELIX D'OTIS	Louise Levesque
HÉLÈNE	Petit-SAGUENAY	
GALIPEAU		Hélène Galipeau
Marcel Levesque	La Baie	
Marie Paule Thibault	La Baie	
YVAN TREMBLAY	823 Bl. de la Baie	
Asselin Jacqueline	4620 ALFRED La Baie	Jacqueline Asselin
DENISE VILLENEUVE	970 60 Martel ST-Honoré	Denise Villeneuve

(17)